



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 17087

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les montants de prise en charge dans le cadre de la prestation spécifique dépendance. Il apparaît que des disparités importantes entre les montants de prise en charge pour les personnes en GR 1 entre les départements remettent en cause le principe d'égalité sur le territoire. Soucieux que cette disposition s'adapte aux besoins du vieillissement de notre population, les textes réglementaires ne méritent-ils pas d'être adaptés ? Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures qu'elle est prête à prendre sur le plan législatif ou réglementaire afin de lui apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17087

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3956